

FICHE T&TIC - N°37

Quel profil du télétravailleur en 2021 ?

Note de la DGAFP sur le télétravail - Nov. 2022

La direction générale de l'administration et de la fonction publique a publié en novembre 2022, une note de bilan sur le déploiement du télétravail dans les trois fonctions publiques en 2021, après plus d'un an de confinement. L'occasion d'en savoir un peu plus sur le profil type du télétravailleur en 2021 et d'établir quelques points de comparaison entre le public et le privé.

Le profil type du télétravailleur public en 2021

Hors enseignants, près d'un agent de la fonction publique sur 5 a télétravaillé en 2021, un taux légèrement plus faible que dans le secteur privé (19% contre 22% dans le privé). Ce chiffre cache cependant des réalités différentes d'un secteur à l'autre : si 37% des agents de la FPE ont télétravaillé, le chiffre est seulement de 16% de la FPT et de 4% de la FPH.

Ce sont les cadres administratifs et techniques qui télétravaillent le plus (52%), suivis des professions intermédiaires (41%) et des employés administratifs (26%).

En termes de catégories, en 2021, 33% des agents de catégorie A ont télétravaillé au moins un jour dans la semaine contre 23% des catégories B et 10% des catégories C.

Les femmes télétravaillent un peu plus que les hommes (20% de télétravailleurs dans les personnels féminins contre 17% dans les personnels masculins).

Concernant les catégories d'âge, 11% des moins de 30 ans ont télétravaillé au moins un jour par semaine, contre 21% des 30-50 ans et 20% des 50 ans et plus.

Le taux de télétravail dépend de la densité de la commune de ré-

sidence des agents : on télétravaille ainsi proportionnellement plus dans les aires urbaines que dans les communes de plus faible densité. Ainsi, en agglomération parisienne, six cadres sur dix ont télétravaillé en 2021.

Le profil type du télétravailleur privé en 2021

Dans le secteur privé, le profil du télétravailleur diffère quelque peu de ce portrait, dressé pour le public. On note d'abord un plus grand équilibre dans la répartition par sexe et par tranches d'âges :

- les femmes restent majoritaires (24%) mais les hommes en télétravail représentent à peine moins (21%).

- La répartition par âge est également plus équilibrée (17% de moins de 30 ans, 25% de 30-50 ans et 21% de 50 ans et plus).

L'accès au télétravail dans le secteur privé est par contre plus déséquilibré encore que dans le public. On retrouve ainsi très majoritairement des cadres et professions intellectuelles supérieures (61%) et une moyenne bien moins forte (22%) de professions intermédiaires que dans le public.



En 2021, les agents de la fonction publique télétravaillent plus fréquemment dans l'agglomération parisienne

Daphné CHÉDORGE-FARNIER

En 2021, en moyenne, chaque semaine, un agent de la fonction publique sur cinq a télétravaillé. Ce taux est plus élevé pour les agents de la fonction publique de l'État (FPE, 37%). Le télétravail est davantage pratiqué par les cadres administratifs et techniques (52%) et par les professions intermédiaires (41%) de la fonction publique. Les femmes télétravaillent plus que les hommes et les écarts entre les hommes et les femmes sur la pratique du télétravail sont particulièrement marqués dans la FPE.

Plus le lieu de résidence de l'agent est densément peuplé, plus le taux de télétravail est élevé. L'agglomération parisienne est la zone géographique où le taux de télétravail est le plus élevé avec 30% de télétravailleurs dans l'ensemble de la fonction publique. Le télétravail est pratiqué plus intensément dans le secteur privé que dans la fonction publique.

A profil identique - versant de la fonction publique, âge, sexe, profession et catégorie socioprofessionnelle, etc. -, le fait d'être une femme, d'avoir 30 ans ou plus, d'être cadre ou de profession intellectuelle supérieure, de résider dans l'agglomération parisienne ou d'être agent de la FPE ont autant de caractéristiques qui augmentent la probabilité d'avoir télétravaillé au moins un jour par semaine.

Un agent de la fonction publique sur cinq a télétravaillé en 2021

Dans cette étude, le télétravail est mesuré à partir de l'enquête Emploi 2021 (Encadré 1). En 2021, la fréquence et l'intensité du télétravail ont été impactées par des mesures d'incitation ou d'obligation de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19 (Encadré 2).

Hors enseignants¹, 19% des agents de la fonction publique ont télétravaillé au moins un jour dans la semaine (Figure 1). Ce taux est un peu plus faible que dans le secteur privé (22%). C'est dans la fonction publique de l'État (FPE) que la pratique du télétravail est la plus fréquente : 37% des agents de la FPE ont télétravaillé, contre 16% de ceux de la fonction publique territoriale (FPT) et 4% dans la fonction publique hospitalière (FPH).

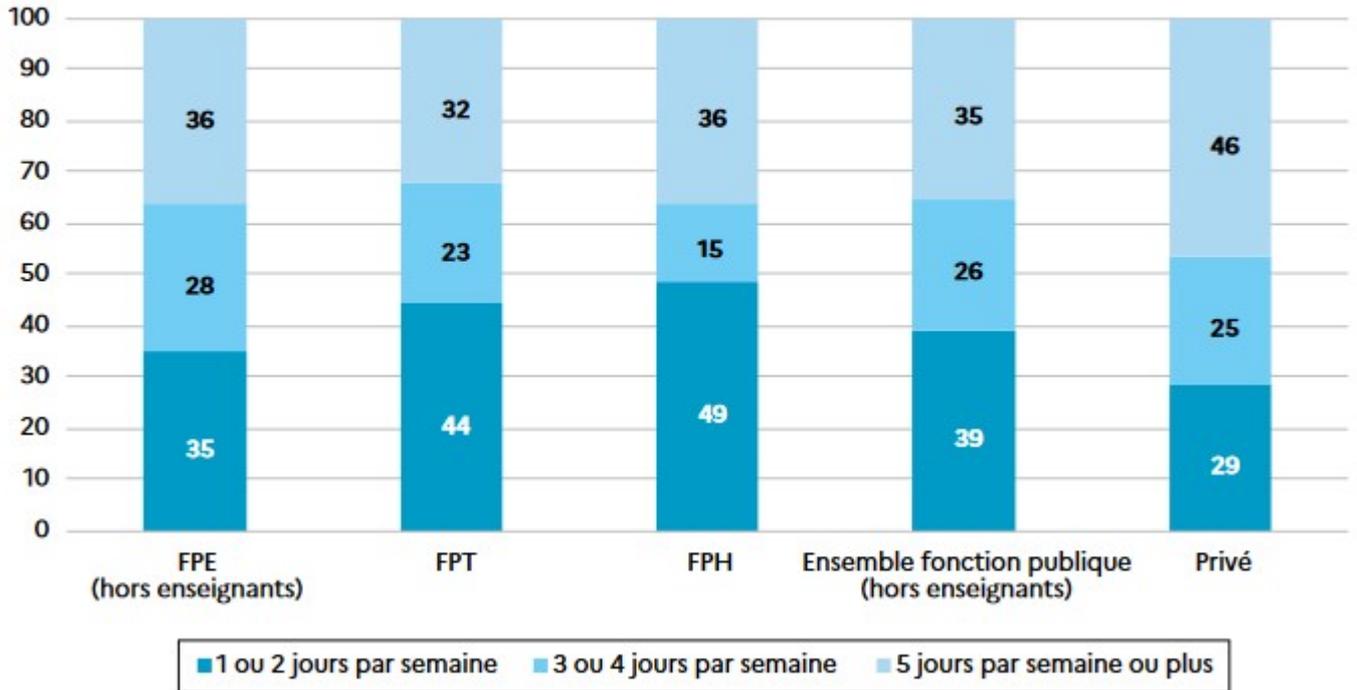
Ces écarts s'expliquent avant tout par les métiers exercés. Le taux de télétravail est plus élevé pour les cadres administratifs et techniques de la fonction publique (52%) pour les agents exerçant une profession intermédiaire (41%), ainsi que pour les employés administratifs (26%). Il est en revanche quasi inexistant pour certains métiers qui ne se prêtent pas à la pratique du télétravail, comme les policiers, militaires et pompiers, ou comme les aides-soignants et les employés d'accueil de la petite enfance, et plus généralement l'essentiel des professions de santé. Ceci explique le très faible recours au télétravail dans la FPH.

Ces écarts s'expliquent aussi par la proportion plus importante d'agents de catégorie A dans la FPE et d'agents de catégorie C dans la FPT. En 2021, 33% des agents de catégorie A ont télétravaillé au moins un jour dans la semaine, contre 23% de ceux de catégorie B et 10% de ceux de catégorie C.

¹ Dans cette étude, le télétravail dans la fonction publique concerne l'ensemble des agents de la fonction publique hors enseignants.

Figure 4 : Intensité du télétravail au cours de la semaine selon le versant de la fonction publique

en %



L'intensité du télétravail public / privé

La note analyse aussi l'intensité du télétravail en distinguant trois groupes :

- le **télétravail modéré** pour une pratique de 1 à 2 jours par semaine ;
- le **télétravail intensif** sur 3 à 4 jours par semaine ;
- le **télétravail exclusif** sur 5 jours par semaine.

Pour rappel, le contexte de 2021 restait bien sûr différent d'une période normale avec du télétravail à temps plein conservé sur le début d'année 2021 (circulaire du 29 octobre 2020), le passage progressif de cinq jours à trois jours par semaine (circulaires des 26 mai et 1er juin 2021), le passage de trois à deux jours de télétravail obligatoires par semaine au 1er juillet et la fin de régime de télétravail imposé le 1er septembre 2021.

Le télétravail modéré est plus pratiqué dans la fonction publique (moyenne de 39%) que

dans le secteur privé (29%), avec des moyennes comprises entre 35% dans la FPE, 44% dans la FPT et 49% dans la FPH.

La pratique du télétravail intensif concernait en moyenne 26% des agents du public contre 25% des salariés du privé.

Pour le télétravail exclusif, les chiffres étaient respectivement de 35% dans le public contre 46% dans le privé. On peut détailler des situations différentes entre la FPE (36% de télétravailleurs exclusifs), la FPT (32%) et la FPH (36%).

Ce sont donc bien 61% des télétravailleurs publics et 71% des télétravailleurs privés qui ont travaillé sur des modalités intensives ou exclusives en 2021.

Retrouvez l'intégralité de la note de la DGAFP en téléchargement ici : https://citica.com/Note_DGAFP_Teletravail_2022.pdf